

Bourgogne-Franche-Comté

Bulletin Régional Hebdomadaire, publié le 30 mai 2024

À la une

Système d'alerte « Canicule et Santé », du 1^{er} juin au 15 septembre

Le système d'alerte « Canicule et Santé » (SACS) permet chaque année d'anticiper les vagues de chaleur du 1^{er} juin au 15 septembre (pages 3 à 5 de ce bulletin), afin de permettre à la population de s'en protéger. Cependant, les températures augmentent de plus en plus tôt, et il fait chaud de plus en plus longtemps. Il devient difficile pour tout le monde de se sentir bien pendant ces longues périodes de chaleur : les activités du quotidien sont plus pénibles et fatigantes, ce qui peut affecter la santé. Il existe néanmoins des solutions pour mieux vivre avec la chaleur, en adaptant son quotidien et son logement : vous trouverez de nombreux gestes et astuces pour mieux vivre avec la chaleur sur le site www.vivre-avec-la-chaleur.fr.

Ce nouveau site est axé notamment sur ce qu'on peut faire vis-à-vis du logement et pour adapter la pratique sportive pendant l'été :

Vous sentir mieux chez vous

Nos conseils vous aideront à garder une température la plus confortable possible chez vous quand il fait chaud, selon votre type de logement et votre budget.

Trouver où aller si vous avez trop chaud chez vous

Il fait encore trop chaud chez vous ? Dans ce cas, allez dans un îlot de fraîcheur. Prévoyez avant l'été une liste de ces lieux plus frais situés près de chez vous : vous pourrez vous y rendre en cas de besoin.

Faire du sport en toute sécurité

En adaptant votre pratique à la chaleur, il est possible de continuer de faire du sport même en été : nous vous expliquons tout !

D'autres outils de prévention sont disponibles sur les sites de Santé publique France et de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté :

www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat

www.sante-environnement-bfc.fr

www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/plan-canicule-et-chaleurs-extremes Canicule et fortes chaleurs : prévenir les risques – Santé publique France (santepubliquefrance.fr)

Repères pour les professionnels de santé : www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/depliant-flyer/canicule-adultes-vulnerables-reperes-pour-votre-pratique

Veille internationale

17/05/2024 : L'ECDC publie un rapport sur des cas d'infections invasives à méningocoque parmi des voyageurs de retour d'Arabie Saoudite. Douze cas ont été rapportés suite au pèlerinage de La Mecque et appartiennent pour la majorité au sérotype W ([lien](#)).

Source : European Centre for Disease Control (ECDC), World Health Organization (WHO)

Réserve sanitaire

Epidémie de choléra à Mayotte : La Réserve sanitaire a besoin de volontaires pour aider l'ARS Mayotte à renforcer son dispositif de lutte contre le choléra (investigation, vaccination, désinfection, antibioprophylaxie, au sein du centre hospitalier ou des centres médicaux de référence). Vous êtes médecins urgentistes, médecins généralistes, infirmiers diplômés d'Etat, épidémiologistes...



Surveillance de maladies à déclaration obligatoire (MDO)

La Cellule régionale dispose en temps réel des données de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire signalées en Bourgogne-Franche-Comté : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, légionellose, rougeole et toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

Tableau 1. Nombre de MDO déclarées par département (mois en cours M et cumulé année A) et dans la région 2021-2024

Bourgogne-Franche-Comté														2024*	2023	2022	2021			
21		25		39		58		70		71		89						90		
	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A				
IIM	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	8	0	0	0	1	13	17	8	2
Hépatite A	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	0	1	0	1	7	29	14	19
Légionellose	0	3	1	9	0	0	0	0	1	5	1	2	0	0	1	2	21	109	134	148
Rougeole	2	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	10	2	0	0
TIAC ¹	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0	3	0	1	0	2	14	83	44	39

¹ Les données incluent uniquement les déclarations transmises à l'Agence Régionale de Santé

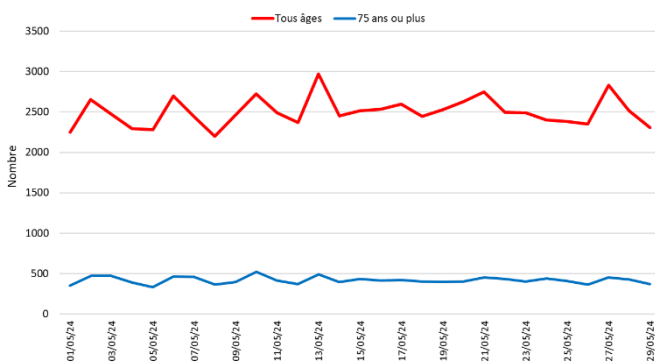
* Données provisoires - Source : Santé publique France, données mises à jour le 30/05/2024

Surveillance non spécifique (SurSaUD[®])

En Bourgogne-Franche-Comté

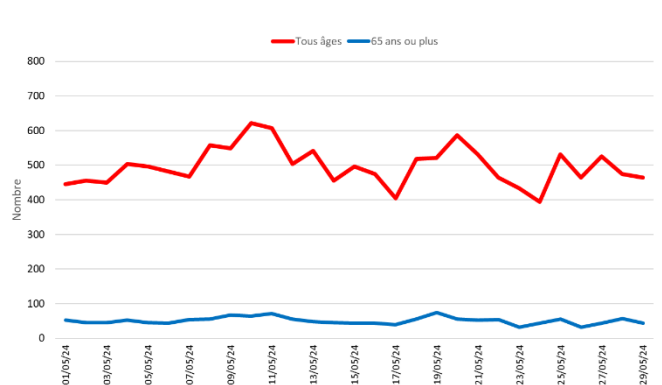
Pas d'augmentation inhabituelle de l'activité des services d'urgences et des associations SOS Médecins (figures 1 et 2).

Figure 1. Nombre de passages aux urgences de Bourgogne-Franche-Comté par jour, tous âges et chez les 75 ans et plus



Source : OSCOUR[®] Santé publique France, données mises à jour le 30/05/2024

Figure 2. Nombre d'actes SOS Médecins de Bourgogne-Franche-Comté par jour, tous âges et chez les 65 ans et plus



Source : SOS Médecins, Santé publique France, données mises à jour le 30/05/2024

Système d'alerte « Canicule et Santé » (SACS)

Les canicules sont définies à l'échelle départementale, et correspondent à des périodes d'au moins 3 jours de chaleur intense. Lorsque les moyennes glissantes des températures maximales et minimales sur 3 jours consécutifs dépassent les seuils d'alerte, le département est considéré en canicule sur l'ensemble de la période de dépassement. Ces seuils d'alerte départementaux pour les températures maximales (de jour) et minimale (de nuit) ont été construits par Santé publique France en collaboration avec Météo France pour prévenir un effet sur la mortalité.

Le dispositif d'alerte comprend 4 niveaux de vigilance (verte, jaune, orange et rouge). En cas de vigilance jaune, orange ou rouge, une surveillance sanitaire de la morbidité est mise en œuvre par Santé publique France pour identifier un impact inhabituel afin d'adapter les mesures de gestion à mettre en place. La mortalité n'est connue qu'un mois après une vague de chaleur (du fait de l'existence d'un délai de déclaration des décès) et fait donc l'objet d'un bilan a posteriori sur l'ensemble de la période de surveillance.

La surveillance s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre.

Tendances météorologiques pour les jours suivants :

D'après Météo-France :

« Poursuite d'un temps instable dans les prochains jours. Ensuite, le temps devrait retrouver des conditions légèrement plus sèches.

Les températures, en-dessous des normales climatiques en début de semaine, devraient remonter pour en devenir légèrement supérieures.

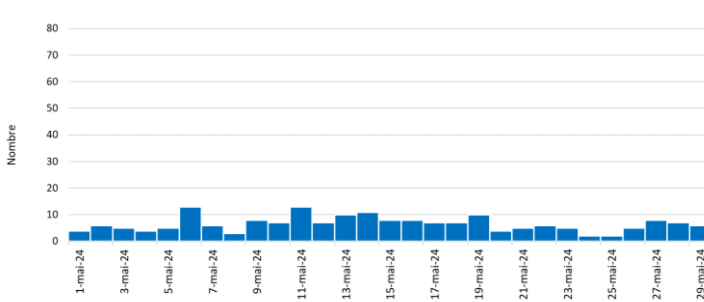
Pas de phénomène météorologique dangereux ce week-end. »

Indicateurs liés à la chaleur (SurSaUD[®])

En Bourgogne-Franche-Comté

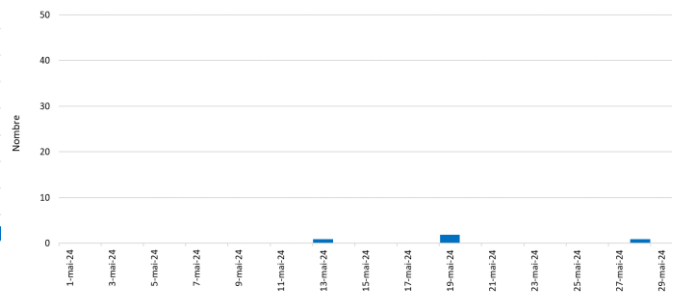
Les indicateurs des pathologies en lien avec la chaleur se situent à des niveaux faibles (figures 3 et 4).

Figure 3. Nombre de passages par jour aux urgences pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies) tous âges, depuis le 1^{er} mai 2024



Source : OSCOUR[®] Santé publique France, données mises à jour le 30/05/2024

Figure 4. Nombre d'actes SOS Médecins pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, déshydratations) par jour, tous âges, depuis le 1^{er} mai 2024



Source : SOS Médecins, Santé publique France, données mises à jour le 30/05/2024

Prévention : effet des fortes chaleurs, gestes à adopter

Ces documents sont téléchargeables sur :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils/#tabs>

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit) meteo.fr - #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**



Évitez l'alcool **Mangez en quantité suffisante** **Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit**

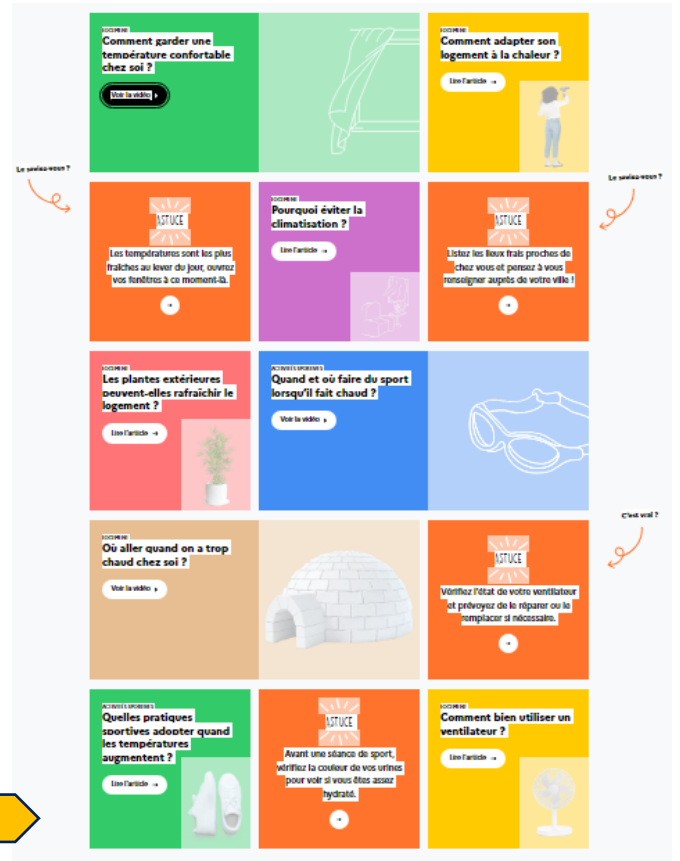
Mouillez-vous le corps **Donnez et prenez des nouvelles de vos proches** **Préférez des activités sans efforts**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit) meteo.fr - #canicule

Avant les fortes chaleurs, préparez votre logement.

Tous les gestes simples sur vivre-avec-la-chaueur.fr



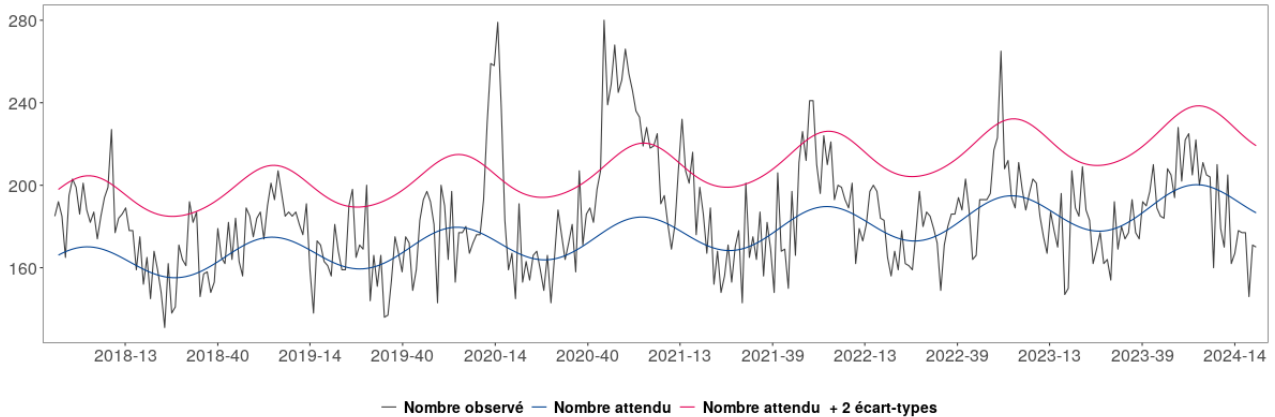
- Comment garder une température confortable chez soi ?** [Lire l'article](#)
- Comment adapter son logement à la chaleur ?** [Lire l'article](#)
- Pourquoi éviter la climatisation ?** [Lire l'article](#)
- Installez les lieux frais proches de chez vous et pensez à vous renseigner auprès de votre ville !**
- Les plantes extérieures peuvent-elles rafraîchir le logement ?** [Lire l'article](#)
- Quand et où faire du sport lorsqu'il fait chaud ?** [Voir la vidéo](#)
- Où aller quand on a trop chaud chez soi ?** [Voir la vidéo](#)
- Vérifiez l'état de votre ventilateur et prévoyez de le réparer ou le remplacer si nécessaire.**
- Quelles pratiques sportives adopter quand les températures augmentent ?** [Lire l'article](#)
- Avant une séance de sport, vérifiez la couleur de vos urines pour voir si vous êtes assez hydraté.**
- Comment bien utiliser un ventilateur ?** [Lire l'article](#)

Mortalité toutes causes

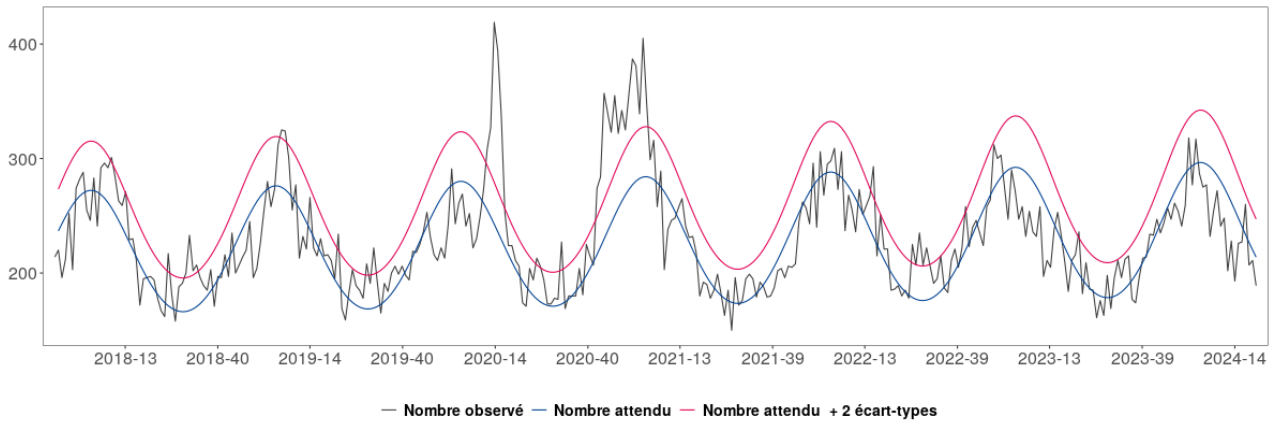
Le suivi de la mortalité s'appuie sur les données issues d'un échantillon d'environ 5 000 communes (dont environ 270 en Bourgogne-Franche-Comté) transmettant leurs données d'état-civil (données administratives sans information sur les causes médicales de décès) sous forme dématérialisée à l'Insee. Compte tenu des délais légaux de déclaration d'un décès à l'état-civil (24h, hors week-end et jour férié) et du délai pris par le bureau d'état-civil pour saisir les informations, un délai entre la survenue du décès et l'arrivée des informations à Santé publique France est observé : les analyses ne peuvent être effectuées qu'après un délai minimum de 3 semaines.

Figure 5. Mortalité régionale toutes causes, pour les classes d'âge 65-84 ans (a), 85 ans et plus (b), tous âges (c) jusqu'à la semaine 20-2024

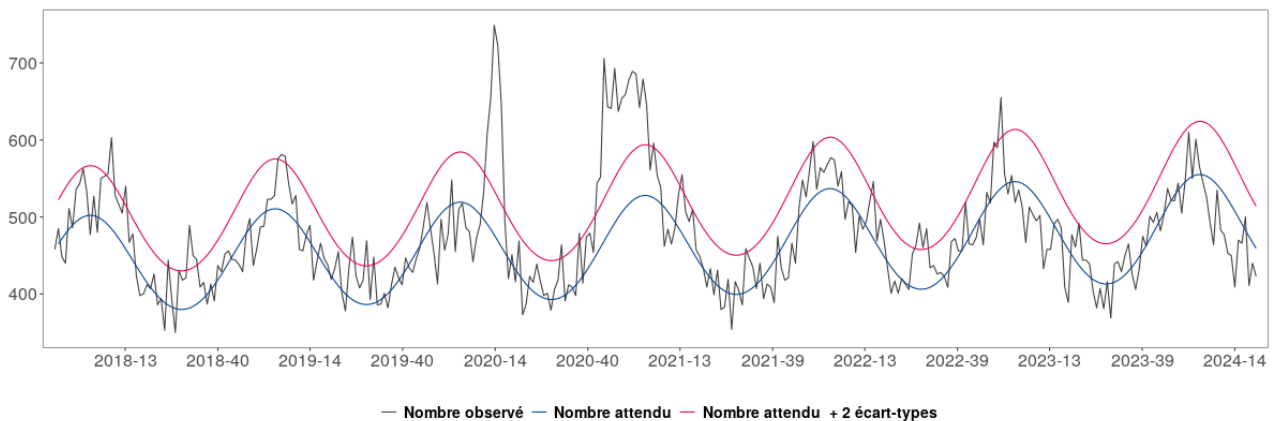
a) 65-84 ans



b) 85 ans et plus



c) Tous âges



Source : Insee, données mises à jour le 30/05/2024

Commentaire

Aucun excès de mortalité toutes causes et tous âges n'est observé en S20-2024 en Bourgogne-Franche-Comté.

Bulletins régionaux hebdomadaires de Bourgogne-Franche-Comté

Les bulletins de la région sont disponibles à cette adresse :

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/bourgogne-franche-comte/publications/#tabs>

Coordonnées du Point Focal Régional (PFR) des alertes sanitaires pour signaler, alerter et déclarer – 24h/24 – 7j/7 :

- Tél : 0 809 404 900
- Fax : 03 81 65 58 65
- Courriel : ars-bfc-alerte@ars.sante.fr
- Pour aller plus loin : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/signaler-alerter-declarer-3>

Remerciements

Nous remercions l'agence régionale de santé, les associations SOS Médecins, les services d'urgences et les services d'état civil (dispositif SurSaUD[®]), les centres nationaux de référence, le centre d'appui et de prévention des infections associées aux soins, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, les laboratoires de biologie médicale, le réseau régional des urgences, le réseau sentinelle des services de réanimation et l'ensemble des professionnels de santé qui contribuent à la surveillance régionale.

Pour nous citer : Surveillance sanitaire Bourgogne-Franche-Comté. Bulletin régional hebdomadaire du 30 mai 2024.

Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p.

Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 30 mai 2024

Contact : cire-bfc@santepubliquefrance.fr